

Marche à suivre pour recevoir vos prestations d'assurance-emploi

Maintenant que vous avez présenté votre demande de prestations d'assurance-emploi, vous devez remplir des déclarations d'assurance-emploi pour recevoir les prestations qui vous sont dues. Le présent guide vous fournit les renseignements dont vous aurez besoin pour remplir vos déclarations par Internet ou par téléphone. Ayez-le toujours en main, car il contient également des instructions sur la façon d'obtenir des renseignements sur votre demande.

La déclaration d'assurance-emploi, qu'est-ce que c'est?

Tant et aussi longtemps que votre demande d'assurance-emploi sera active, vous devrez prouver à Service Canada que vous avez toujours droit à des prestations; vous devrez pour ce faire soumettre une déclaration d'assurance-emploi toutes les deux semaines. Pour remplir vos déclarations, rien de plus facile : utilisez le service de déclaration par Internet ou le service de déclaration par téléphone!

Est-ce que j'ai besoin d'un code d'accès pour remplir mes déclarations d'assurance-emploi?

Oui. Que vous remplissiez vos déclarations par Internet ou par téléphone, vous aurez besoin d'un code d'accès et de votre numéro d'assurance sociale. Service Canada vous a déjà attribué un code d'accès; vous le trouverez dans la partie ombrée au bas du relevé de prestations d'assurance-emploi ci-joint.

Votre code d'accès et votre numéro d'assurance sociale sont votre signature électronique : gardez toujours votre code d'accès en lieu sûr, mais pas au même endroit que votre numéro d'assurance sociale. Ne communiquez jamais votre code d'accès à qui que ce soit, car si quelqu'un obtenait des renseignements sur votre demande d'assurance-emploi ou encore la modifiait sans que vous le sachiez, vous en seriez tenu responsable.

Comment dois-je faire pour remplir mes déclarations d'assurance-emploi?

Il y a deux façons de remplir et de soumettre vos déclarations d'assurance-emploi :

1. Vous pouvez utiliser le service de déclaration par Internet, qui vous permet de répondre aux questions à votre propre rythme et de vérifier vos réponses avant de soumettre votre déclaration. Pour utiliser ce service, visitez notre site Web, à l'adresse www.servicecanada.gc.ca, et choisissez « Remplissez votre déclaration d'assurance-emploi » dans le menu « Services en ligne et formulaires » situé à droite de l'écran.
2. Vous pouvez aussi utiliser le service de déclaration par téléphone, en composant le **1-800-431-5595**. Veuillez noter que la protection et la sécurité de vos renseignements personnels ne sont pas garanties si vous appelez à partir d'un téléphone cellulaire ou sans fil.

Vous devez soumettre votre première déclaration à la date inscrite sur le relevé de prestations ci-joint ou dans les jours qui suivent, **mais pas avant**. À la fin de votre déclaration, on vous donnera la date à laquelle vous devrez remplir votre prochaine déclaration. Veuillez l'inscrire sur votre calendrier, car vous ne pourrez pas remplir votre prochaine déclaration avant.

Remarque

Assurez-vous de toujours remplir chaque déclaration **dans les trois semaines suivant la date indiquée**, faute de quoi vos prestations d'assurance-emploi pourraient être touchées.

Quels renseignements me demandera-t-on de fournir?

Lorsque vous remplirez vos déclarations d'assurance-emploi, vous devrez répondre à une série de questions :

Avez-vous travaillé pendant la période visée par cette déclaration, y compris si vous n'avez pas encore été ou ne serez pas rémunéré pour ce travail ou si vous avez travaillé à votre compte?

Si vous répondez « oui », on vous demandera d'abord si vous travaillez maintenant à temps plein (voir question suivante). Vous devrez également indiquer le nombre d'heures de travail et votre rémunération totale avant retenues pour chaque semaine de votre déclaration, de même que l'indicatif régional et le numéro de téléphone de tous les employeurs pour qui vous avez travaillé.

N'entrez pas les minutes. Par exemple :

- Si vous avez travaillé 38 heures et 15 minutes, entrez « 38 »;
- Si vous avez travaillé 38 heures et 45 minutes, entrez quand même « 38 ».

Si vous avez travaillé **moins de 1 heure**, entrez seulement « 1 ».

Arrondissez votre rémunération au dollar le plus près. Par exemple :

- Si vous avez gagné 125,49 \$, entrez « 125 »;
- Si vous avez gagné 125,50 \$, entrez « 126 ».

Avez-vous commencé à travailler à temps plein pendant la période visée par cette déclaration?

Si vous répondez « oui », on vous demandera d'indiquer la date exacte à laquelle vous avez commencé à travailler à temps plein.

Étiez-vous aux études ou suiviez-vous un cours de formation pendant la période visée par cette déclaration?

Si vous répondez « oui », vous devrez indiquer le nombre total d'heures que vous avez passées en formation et toutes les sommes que vous avez reçues chaque semaine parce que vous étiez en formation. **N'inscrivez pas les allocations d'hébergement, de déplacement, de voyage ou de personne à charge.** Ne comptez pas les minutes; entrez seulement les heures complètes.

Étiez-vous prêt et disposé à travailler et capable de le faire chaque jour?

Si vous répondez « non », par exemple si vous étiez incapable de travailler parce que vous étiez malade, en vacances ou à l'extérieur du Canada (il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais seulement de quelques exemples de situations où vous pourriez répondre « non »), on pourra vous demander de répondre à une série de questions : Pendant combien de jours? Pour quelle raison? Avez-vous reçu de l'argent (par exemple si vous étiez couvert par un régime d'assurance-salaire ou parce que vous aviez droit à un congé de maladie payé)?

Avez-vous reçu ou recevrez-vous des sommes autres que celles déjà déclarées?

Si vous répondez « oui », on pourra vous demander de répondre à une série de questions pour déterminer si ces sommes d'argent provenaient, par exemple, d'une paye de vacances ou d'une pension.

Comment puis-je obtenir d'autres renseignements sur ma demande?

Mon dossier Service Canada est un service Web qui vous permet de visualiser et de mettre à jour vos renseignements d'assurance-emploi. Grâce à Mon dossier Service Canada, vous pouvez :

- voir si une décision a été rendue concernant votre demande;
- visionner tous les relevés d'emploi soumis électroniquement par vos employeurs;
- visionner les détails de vos paiements et les retenues qui y ont été faites;
- connaître la date de début et de fin de votre demande;
- modifier votre adresse postale ou vos renseignements bancaires pour le dépôt direct;
- consulter d'autres sites pour vous aider à vous trouver un emploi.

Pour utiliser ce service, rendez-vous sur le site Web de Service Canada, à l'adresse www.servicecanada.gc.ca, et choisissez « Mon dossier Service Canada » dans le menu « Services en ligne et formulaires » situé à droite de l'écran.

Vous voulez communiquer avec nous?

Pour plus de renseignements sur l'assurance-emploi en général ou sur votre demande de prestations en particulier, vous pouvez visiter notre site Web ou vous rendre dans l'un de nos Centres Service Canada. Vous pouvez aussi téléphoner au service d'information téléphonique, au **1-800-808-6352**; choisissez l'option qui correspond le mieux à vos besoins. Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un télécriteur (ATS) peuvent composer sans frais le 1-800-529-3742 (service en français et en anglais).

Si, après avoir rempli votre déclaration, vous constatez que vous avez commis une erreur, ou si vous avez besoin d'aide après avoir utilisé le service Mon dossier Service Canada, composez le **1-800-808-6352** pendant les heures d'ouverture et appuyez sur « 0 » pour parler à un agent.

Pour plus de renseignements sur les prestations d'assurance-emploi :

CLIQUEZ servicecanada.gc.ca
COMPOSEZ le 1-800-808-6352 (ATS : 1-800-529-3742)
VISITEZ un Centre Service Canada

En terminant, vous devez savoir que, si vous fournissez de faux renseignements sur vous-même ou sur quelqu'un d'autre, vous commettez une fraude condamnable par la loi.